

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 13 (1875)
Heft: 22

Artikel: La Lizette et son tsat
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-183278>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

neuf heures ; dans beaucoup de localités *était faite inhibition et deffense aux bourgeois et autrès manans mariez d'aller boyre et manger en taverne, cabaret et autres lieux publics, à peine du fouet ou autre amende arbitraire* ; de plus, le vin, dans la moitié du pays, était difficile à obtenir, tant le transport en était pénible ; ainsi, par exemple, tout celui qu'on buvait dans la Gruyère, à Albeuve, Montbovon, Château-d'Ex, Gessenay, jusqu'à Thoune, avait passé le col de Jaman ou celui des Mosses à dos d'homme, dans de petits barils ; cela se pratiquait même encore il y a une quarantaine d'années. Les vins étrangers étaient défendus dans la plupart des villes ; on ne pouvait même entrer à Lausanne du La Côte, excepté pour son usage personnel et à condition qu'il provint d'une vigne à soi.

Si l'on menait peu, en somme, la vie de café, on buvait énormément dans les festins, les banquets et les fêtes ; tous les étrangers étaient frappés de la quantité prodigieuse de vin et de nourriture que l'on consommait chez nous dans les grands repas ; Montaigne nous en parle dans son *Voyage en Suisse et en Allemagne*, du Bellay dans un beau sonnet (*), tous les ambassadeurs dans leurs rapports. Le proverbe, *boire comme un Suisse*, est né de nos fêtes, comme, dans un autre pays, le proverbe *s'enivrer comme un Polonais*.

(*) *Ils boivent nuict et jour en Bretons et Souisses.* (Sonnet à Rabelais.)

Jeannôt et la froumelhire.

Jeannôt lo Tserfoulhiet étai z'u veindrè à la faire onna balla modze dzaille que deveissâi lo vé po lo sailli-frou, et quand la patse fut fête, l'alla, vo peinsâ bin, bâirè demi-pot avoué son marchand, et coumeint l'avâi lo bosson bin garni, ye but on petit coup et ma fâi l'avâi n'a fringâla po reveni que lo sonno lo pre ein route. Fasâi tsaud, et sè peinsa : Baque ! on pâo bin sè reposâ onna vouarbetta.

Ye cambè lo terreau dâo bord dâo tsemin et lo vaiquie étai su lo præ, decoutè onna froumelhire dè frumis rossets que l'âi montont per dèssus quand fut eindroumâ.

Lo martsau, son vesin, que passa on pou plie tard, lo ve, et sè dit : M'einlèvine se n'est pas lo Tserfoulhiet que doo quie ao redou dâo selâo ; lo faut cria : (L'âi desont lo Tserfoulhiet po cein que l'étâi einradzi après la soupa ai z'herbettès.)

— Hé ! Jeannôt, que l'âi dit, sù ! et allein no z'ein ; te ne dâi pas ètrè tan bin quie ?

— Tserfoulhiet, tot eintoupenâ, tot couvai dè frumis que lo pequâvontetâ mâiti reveilli, reponde :

— On l'âi sarâi pas onco tant mô s'on n'étâi pas dèvoudrà pè cliâo pestès dè pudzès !

La Lizette et son tsat.

Ma tanta Lizette avâi on tsat que l'amâvè tot coumeint se l'irè son proupro bouébo, et on l'âi avâi de que po que vignè bio l'âi faillâi copâ la quia. Ma tanta renascâvè dè féré cl'opérachon à clia

pourra bête, et po ne pas trâo féré souffri cé pourro matou ein la copeint tota d'on coup, l'ein copa avoué sè taillès houit dzo dè fila on petit bet ti lé matins.

Un dentiste à la campagne.

Le nommé X... a hérité de son père, vieux meige et arracheur de dents, une façon de clé de Garengeot, forgée apparemment par le maréchal du village.

X... est courageux, il aime à obliger son prochain et se sert à l'occasion du dit instrument pour soulager l'humanité souffrante.

Arrive un client, il appelle une connaissance : « Charles, viens tenir la tête à Louis, je veux lui ôter une dent. »

Sitôt dit, sitôt fait, et l'instrument fonctionne.

— Aïe, tonnerre, tu m'as fait mal !

— Parbleu, je comprends, dit l'artiste, il en est sorti deux.

— Cela ne fait rien, réplique le patient ; c'est autant de fait pour une autre fois... Combien vous dois-je ?

— Tu payeras 40 centimes pour la mauvaise, et puis voilà... pour l'autre tu payeras une bouteille.

On nous rapporte un curieux incident des élections de dimanche dernier. Comme on le sait, deux bureaux étaient installés dans chaque temple ; l'un pour la votation sur les lois fédérales, l'autre pour la nomination des candidats judiciaires. Un confédéré, révisionniste enthousiaste, se présente pour accomplir ses devoirs d'électeur ; il passe devant le premier bureau sans y prendre garde et va directement au second présenter sa carte civique.

Quelques instants après avoir jeté son bulletin dans l'urne, on l'entendait discuter sur les marches du temple avec un ami : « J'ai voté *oui* pour la loi sur le mariage et *non* pour l'autre, lui disait ce dernier. »

— Moi, répond le confédéré d'un ton de profonde conviction, j'ai voté *oui* partout.... les 42 fois !

Dans son excès de zèle, ce malheureux avait confondu les écritures ; il avait répété 42 fois le mot *oui* sur le bulletin destiné à l'inscription de 42 candidats judiciaires.

La maison Braun, à Dornach, bien connue depuis longtemps par ses magnifiques reproductions de tableaux, vient de publier une collection de 50 photographies des chefs-d'œuvres et des esquisses de notre célèbre compatriote Charles Gleyre. Le grand mérite de ces photographies est qu'elles sont prises directement sur les originaux. Parmi ces 50 feuilles plusieurs sont tout à fait inconnues à Lausanne. On peut prendre connaissance de cette belle collection à la librairie B. Benda, rue Centrale.